

## POUR LA GRAVURE, UNE IDEE D'APPLICATION COMMERCIALE

Chère Claire,

ainsi que je te l'ai signalé dimanche 5 courant par texto, j'ai voulu examiner ton travail tel que tu l'as exposé sur le Web. Par curiosité d'abord, parce que j'ai du mal à appréhender ce que tu fais et qui tu es, parce que tu ne te livres pas spontanément, et en raison de la perplexité dans laquelle ce que j'ai vu de ton travail de graveuse (*graveure ?*) me plonge. Qu'il s'agisse des *Éclipses intérieures* ou des *Gravures dans la ville* par exemple, je me suis longtemps (et même bien avant de te connaître personnellement) interrogé sur le sens de tes projets. Laissons de côté la question du goût, elle n'interviendra pas ici ; et de toute façon je suis perçu comme ayant, et suis convaincu avoir des goûts de *chiottes bouchées*.

### Quel est le sens de ta question ?

L'art, a-t-on coutume de répéter, a une fonction de production de sens dans les sociétés où il s'exprime de manière à la fois universelle et différenciée. Il existe nécessairement où les groupes humains s'organisent en société, qu'il y ait par ailleurs Histoire, État ou pas — quelles que soient les civilisations considérées. Il existe un art dogon comme il existe un art mycénien, malgré et même par-delà l'absence d'écrits pouvant nous renseigner sur celles-ci. Ainsi les manifestations de l'art égyptien ont longtemps fasciné avant que nous puissions les interpréter à l'appui des hiéroglyphes qui par ailleurs les accompagnaient généralement.

C'est donc aujourd'hui un lieu commun de postuler que l'art constitue une production idéologique, en ce sens qu'elle offre au commun des mortels la possibilité de se représenter le monde comme il se doit (c'est-à-dire comme se le représente l'élite). L'art invite chacun à agréer de l'expression du sens qu'une civilisation se donne d'elle-même, et par conséquent, de l'existence

de chacun au sein de celle-ci. Et c'est la pertinence de ce sens que l'on prête à une œuvre qui va lui conférer une **valeur** sur le marché de l'art. Lorsqu'on considère la gravure, on saisit que ce mode d'expression implique nécessairement un accès plus large du public à l'œuvre, grâce à l'opportunité qu'elle offre de sa reproduction. Sa valeur nominale décroît en fonction de celles-ci, et d'un procédé de reproduction artisanal, puis industriel.

Navré de t'avoir infligé une telle vaticination préliminaire ponctuée de lieux communs et de vagues souvenirs académiques, elle me semblait nécessaire pour bien introduire les perspective et problématique sous lesquelles s'est présentée ma réflexion. Au fur et à mesure de l'industrialisation, de l'éducation et de la consommation de masse, de la mise en œuvre des principes démocratiques, mais bien après que les activités de l'artiste et de l'artisan se fussent irrémédiablement dissociées, la production du sens et de l'idéologie s'est déplacée sans toutefois retrouver une place qui lui fait d'ailleurs défaut dramatiquement. Les reproductions ont perdu de la valeur à cause de leur grand nombre : aux *pin-up* des pilotes américains ont succédé les *posters* de David Bowie pour les jeunes gens de mon époque, et qui sait ce que recherchent les iconoclastes de nos jours ?

### Perte du sens, perte de(s) valeur(s) :

Parmi les œuvres que tu as présentées sur ton site Web, la *Gravure dans la ville* située sur la façade de l'Électrolab m'a posé question bien avant d'avoir fait ta connaissance, le code QR représenté sur celle-ci pointant vers un lien mort (erreur 404). La pérennité de l'œuvre s'en trouve affectée, le message qu'elle envoie est déroutant. Ce n'est probablement pas de ton fait (encore que la gravure elle-même a pu se dégrader, je ne sais pas), et j'y vois plus un défaut de motivation d'une collectivité publique à pérenniser un message et à attacher une quelconque **valeur** à l'œuvre. Mais ne nous formalisons pas : à toute époque on a détruit des œuvres d'art, à Saint-Denis ou à Palmyre ou ailleurs ! Tout au plus pourrait-on espérer voir une gravure durer plus de 2 ans. L'usure du temps semble bien présente dans ton travail (*Les Bergères*), ce qui m'interroge d'autant plus sur les procédés et les matériaux choisis.

Le projet pour lequel j'ai pu assister en partie à son élaboration m'a plongé dans une grande perplexité. Les mobiles de *l'Éclipse intérieure* devraient se trouver dans le noir, ou du moins une pénombre assez importante pour que la lumière qu'ils allument trouve son sens. Mais personne n'irait les toucher s'ils sont invisibles dans l'obscurité. Dans la clarté non plus, puisqu'il suffit de se présenter devant la glace pour se voir dans le miroir. Il faudrait beau-

coup de vent pour que des mobiles constitués en majeure partie de métaux s'agitent comme des lampions et qu'on éprouve le besoin d'arrêter une bonne fois pour toutes ces présumées oscillations. Il n'en sera rien en vérité ! La démarche qui consiste à s'embarquer à partir de l'effet recherché, tout en le postulant, me paraît aller à rebours de la moindre expérience dialectique.

Ainsi ton travail reflète-t-il à mon sens parfaitement l'effondrement du sens qui affecte nos sociétés *postmodernes*... La quête du *Beau* pourrait peut-être encore se concevoir si la puissance publique et nos élites se préoccupaient d'en perpétuer la pratique. Mais ils feignent d'en financer l'expression, tout en la livrant à l'adulation d'une part de plus en plus restreinte de l'humanité qui pour la multitude doit se satisfaire de manifestations éphémères qui ne sauraient la nourrir, l'assouvir et l'enchanter :

*Souffrez ce beau reflet des désordres humains !<sup>1</sup>*

Quant à l'artiste, de plus en plus rarement admissible au mécénat, il se voit le plus souvent doublement aliéné de la valeur qu'il produit, et comme tout *entrepreneur*, doit trouver aussi son *marché*. C'est bien après que viendront cote, ronds-de-jambe et commandes mirifiques... *Quid* du sens ? Qu'importe puisque nous l'avons tous perdu ! Le retrouverions-nous guidés par la main invisible des marchés que cela ne nous importerait pas plus. Car ce qui nous chaut en premier lieu aujourd'hui, c'est une mesure rationnelle, scientifique et précise de sa valeur.

### Quand j'entends le mot culture...

La proposition que tu m'as faite de graver une mention sur les bijoux créés à partir des composants électroniques recyclés ne se justifiait pas et bien au contraire était de nature à mimer, à travestir voire à falsifier une norme, qui garantit la valeur d'un travail d'orfèvrerie. Les poinçons qui marquent toute production d'orfèvrerie, de joaillerie, de bijouterie et d'horlogerie titrant un certain taux d'or ou d'argent pur dans le métal sont une obligation définie et détaillée dans le Code général des Impôts. Ils permettent de tracer l'artisan, la provenance du métal précieux et par voie de conséquence la valeur minimale à laquelle le détenteur de l'objet marqué peut espérer le revendre. De telles marques garantissent ainsi une valeur en capital à certains travaux, à laquelle les bijoux fabriqués à l'Électrolab ne peuvent prétendre.

---

<sup>1</sup> Paul Valéry, *Fragments du Narcisse*.

Le bijou présente deux aspects qui lui confèrent une valeur plus ou moins grande à son possesseur et aux yeux du commun, lesquels se complètent. Le travail de l'orfèvre attire le regard et augmente l'éclat de l'objet, plus important à mesure de sa teneur en métal précieux. Porter un bijou, c'est d'abord le montrer. Montrer qu'on est assez riche pour s'offrir ou se faire offrir cette œuvre travaillée dans cette qualité de métal. Mais l'ostentation n'est pas la seule clef de la bijouterie. Le porteur de bijou peut immédiatement s'aliéner l'objet contre du numéraire, aspect pratique au temps où la monnaie papier n'existait pas encore et où les voyages étaient pavés d'aléas. On pourrait se demander même si l'appétence des femmes pour les bijoux n'était pas liée à l'assurance qu'elles en tiraient d'une certaine sécurité matérielle dans des sociétés où leurs facultés d'autonomie sont mises en cause...

Les caractères pratiques des productions artistiques se sont édulcorés avec le temps, tandis que les métiers d'artiste et d'artisan se sont différenciés, et que l'industrialisation massive ont rendu des techniques comme la gravure dépassées, obsolètes, leur conférant désormais un aspect folklorique. Il convient pour restituer son lustre ancien à un art comme la gravure, de trouver une utilité qu'elle a perdue en deux siècles d'industrialisation. On ne pourra plus utiliser le papier comme support, tellement il a été banalisé, mais aussi parce que son utilisation décroît au quotidien et parce que sa valeur décline à mesure que — paradoxalement — sa ressource se raréfie. Il existe bien un domaine où les propriétés de la gravure pourraient s'avérer très actuelles : la sécurité (au sens élargi) informatique.

### Je sors mon cellulaire !

4 millions de téléphones portables auraient été volés en 2016 <sup>II</sup>, un chiffre à peu près stable d'une année sur l'autre... Une paille dans un parc de plus de 70 millions de cartes SIM activées, donc de téléphones en cours d'utilisation en France au premier trimestre 2017. Les solutions existent et d'autres sont en cours de développement pour indemniser les victimes et pour empêcher l'accès frauduleux aux données contenues dans le téléphone, mais rien n'est fait pour décourager les délits (vols à la tire, à l'arraché et/ou avec violence) et protéger l'objet lui-même. Or, 29% de ces délits auraient été motivés par la convoitise du téléphone portable, soit près d'un tiers. L'indemnisation est liée à une assurance contractée au moment de l'abonnement au service, une prestation auxquelles les compagnies cherchent en général à se soustraire.

---

<sup>II</sup> <https://www.franceinter.fr/emissions/l-info-conso/l-info-conso-18-septembre-2016>

L'appareil est lui aussi protégé grâce au numéro IMEI qui s'affiche à la saisie de \*#06#, une chaîne de caractères unique de 15 chiffres compilée mais pas totalement inviolable<sup>III</sup>. Ce code permet d'autoriser, ou de bloquer l'accès au réseau du téléphone mobile. Pour désactiver l'appareil ce code et le numéro de la carte SIM doivent être communiqués à l'opérateur de téléphonie dont son possesseur est client. Des tentatives de publicité et de partage de bases de données officieuses reprenant ces informations ont été menées pour être en mesure d'aider les victimes à retrouver leur téléphone mobile volé, mais la généralisation de ces initiatives se heurte au manque d'enthousiasme des opérateurs pour lesquels un téléphone perdu ou volé correspond souvent à un appareil supplémentaire vendu.

Il n'y a également pas grand-chose à espérer du côté des forces de l'ordre, et quand bien même ces vols mobilisent une grande partie du quotidien administratif des agents de police, les téléphones portables qui en font l'objet ont vite été reconditionnés pour alimenter le marché parallèle. Avec une charge de travail qui atteint un niveau critique depuis plusieurs années, policiers et gendarmes ne prennent plus la peine de rechercher des objets volés dont la valeur reste très inférieure au coût moyen d'une enquête. D'autant plus que les fraudes liées à la contrefaçon représentent elles aussi une valeur marchande et un préjudice importants pour les constructeurs et opérateurs de téléphonie mobile. Pour localiser géographiquement un téléphone mobile, une réquisition judiciaire auprès de l'opérateur est nécessaire et elle a un coût de l'ordre de 15 euros, elle n'est donc généralement pas accordée. Pour restituer des objets volés récupérés lors d'une saisie à leurs propriétaires légitimes, un fichier national est interrogé et mis à jour en temps réel.

### Des trous dans la raquette :

- Combien de détenteurs de téléphone mobile connaissent son IMEI ?
- Un téléphone devient inutilisable seulement si son IMEI a été bloqué ;
- Les procédures entravent la mise en œuvre de recherches actives ;
- L'objet des enquêtes se concentre sur le démantèlement des trafics ;

Contrairement aux États-Unis où les opérateurs ont obligation à mettre leur service de géolocalisation gratuitement à disposition des forces de sécurité, les fonctionnaires de police et gendarmes français se trouvent bien démunis pour lutter contre la délinquance liée aux téléphones portables. Comme les enquêtes ne peuvent pas démarrer tout de suite en localisant l'objet du délit

---

<sup>III</sup> <https://www.maketecheasier.com/imei-number/>

géographiquement, les enquêteurs en sont réduits à former des conjectures sur les modes opératoires les actes commis sur une même période de temps et s'en remettre aux moyens d'investigation traditionnels. Pendant ce temps les victimes ont plutôt naturellement tendance à se rééquiper, afin de rester connectées et joignables. Ceci fait, elles auront tout de même à cœur d'avoir la possibilité de récupérer les données (photos, carnet d'adresses) qu'elles n'auraient pas sauvegardées auprès de leur opérateur dans le *cloud*.

D'un côté, un certain nombre d'arguments peut motiver les gens à payer un service supplémentaire afin d'augmenter les chances de retrouver leur téléphone mobile, perdu ou volé, et d'autres pour décourager les vols :

- Aider aux dépôts de plainte en disposant de toutes les informations ;
- Augmenter la difficulté à maquiller les téléphones mobiles ;
- Faciliter l'identification des téléphones volés ;
- Décourager les infractions ;

Graver les informations essentielles pour récupérer son téléphone (numéro IMEI et adresse MAC, éventuellement nom et prénom) sur la face avant et le dos permettraient à son propriétaire de lui afficher leur importance aux fins d'identification, voire s'en rappeler plus facilement. Comme leur accès n'est pas protégé, on peut imaginer les faire figurer sur les parties extérieures de l'appareil. Des techniques de gravure appropriées au verre et aux plastiques devraient pouvoir garantir l'inaltérabilité des motifs et s'il est possible pour les trafiquants de changer les composants ainsi marqués, l'investissement nécessaire pour maquiller un téléphone deviendrait hors de propos, comme s'il s'agissait de changer la carrosserie d'une voiture au lieu de simplement la repeindre.

### L'art de la gravure pour personnaliser les téléphones mobiles :

Si les téléphones mobiles sont économiquement considérés comme des objets de consommation courante, ils sont au même titre que les automobiles détenus et achetés par leurs possesseurs comme des éléments ostensibles de leur personnalité, voire de leur être. Le *marketing* ne cesse d'ailleurs de les conforter dans cette idée, dans un cas comme dans l'autre. Une gravure peut ainsi confirmer comme expression artistique l'originalité de l'appareil pour son détenteur, tout en se révélant utile en augmentant le niveau de la protection pour l'accès illégitime à cette propriété. De procédé de diffusion, la gravure devient caractère de singularité. On peut évidemment (ce serait

même souhaitable) proposer un catalogue et des offres de prix croissantes, au fur et à mesure qu'on s'approche de l'unité du, ou des motifs gravés.

La gravure d'un motif contenant au moins un des éléments d'identification du téléphone n'est pas une garantie à 100% contre le vol, mais elle offre une chance non négligeable que le voleur devra s'en débarrasser très vite, d'autant plus importante que la marque est visible sur les deux faces de l'appareil. Le voleur n'ayant aucune chance de pouvoir solder le produit de son délit sans difficultés supplémentaires va s'en séparer le plus tôt possible, vraisemblablement à proximité de l'endroit où il l'aura commis. Ce qui rend d'ailleurs les recherches plus rapides et plus faciles. Le détenteur d'un téléphone ainsi gravé peut en revanche, s'il est légitime, l'exhiber comme un objet unique et personnalisé. Plus la publicité autour de cette spécificité de l'appareil sera grande, et mieux il sera protégé, et plus l'artiste en recueillera les bénéfices. L'art retrouve son triple rôle : utilité, marqueur social et signe distinctif.

L'art de la gravure devrait connaître de nouveaux développements, car il est nécessaire de mettre au point des procédés rendant les motifs inaltérables, sur des matériaux inaccoutumés comme l'oxyde d'aluminium<sup>IV</sup>, mais (et c'est essentiel) sans dégrader les propriétés physiques des *smartphones*. La place disponible sur la vitre de l'écran est réduite, mais la gravure peut demeurer discrète. Le nombre des informations dispensées peut n'être pas exhaustif. Le dos de l'appareil à base de carbone, offre en revanche une plus grande à graver, où on peut faire figurer ou non l'ensemble des données :

- L'adresse MAC ;
- Le numéro IMEI ;
- Les nom et prénom du propriétaire ;
- L'adresse du propriétaire ;
- Une enluminure.

Je crois que la gravure est le meilleur procédé pour réaliser cette protection dans la mesure où la technique se garantit le mieux la singularité sans avoir recours à des altérations trop importantes du produit commercial. L'art est également perçu comme une technique, à la fois traditionnelle, moderne et modernisée pour être adaptée aux matériaux *high tech*.

---

<sup>IV</sup> [https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/chimie-de-quoi-est-fait-votre-iphone\\_35674](https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/chimie-de-quoi-est-fait-votre-iphone_35674)

Quelques images d'appareils avec des exemples d'emplacements possibles où disposer les gravures. Je suppose que le plus judicieux serait pour le moment d'en laisser le choix au détenteur du téléphone mobile puisque aucune étude de coût, ni de faisabilité ou de marché n'a encore été réalisée.

Apple iPhone :





Samsung Galaxy :



Nokia :

